Image not found or type unknown

SEPARATION APRES ACHAT MAISON INDIVIDUELLE

Par **ECREVISSE**, le **17/08/2015** à **18:05**

Bonjour, mon fils et son amie sont co emprunteurs dans l'acquisition d'une maison individuelle qu'ils occupent de 6 mois environs; ils ne sont ni mariés ni pacsés;
Une séparation va surement avoir lieu et mon fils voudrait conserver le bien en le remboursant; mais je pense que son taux d'endettement va etre bien supérieur; bien que j'envisage de l'aider dans ses traites qu'elle est la marche à suivre;

Avec mes remerciements

P. HOTELLIER

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés